



Obtenir ou renouveler la marque Imprim'Vert®

Référence : ACC18

Thématique : Transition écologique et énergétique

Notre engagement

Vous êtes imprimeur, reprographe ou professionnel des arts graphiques et vous souhaitez valoriser votre engagement environnemental ?

Avec l'accompagnement Imprim'Vert®, la CMA Bourgogne-Franche-Comté vous aide à préparer l'obtention ou le renouvellement de la marque Imprim'Vert®, reconnue dans le secteur de l'impression.

Cette démarche permet de structurer vos pratiques environnementales autour de points essentiels : gestion des déchets dangereux, stockage sécurisé des produits, limitation des produits à risque, sensibilisation du personnel et suivi des consommations énergétiques.

Notre objectif : vous aider à vérifier votre niveau de conformité, identifier les actions à mettre en place et constituer un dossier solide pour l'obtention ou le renouvellement de la marque.

Notre offre

Le déroulement de la visite initiale

La visite initiale permet d'évaluer la situation de votre entreprise au regard du cahier des charges Imprim'Vert®.

Elle comprend notamment :

- Un échange préalable pour vérifier l'éligibilité de l'entreprise ;
- L'analyse de votre activité d'impression et des procédés utilisés ;
- La vérification des déchets générés par l'activité ;
- L'examen des modalités de collecte, de tri, de stockage et d'élimination des déchets dangereux ;
- Le contrôle du stockage des liquides neufs dangereux et des déchets liquides ;
- L'identification des produits utilisés et des éventuels produits à risque ;
- Le point sur les actions de sensibilisation environnementale auprès du personnel ;
- La mise en place ou la vérification du suivi des consommations énergétiques ;
- L'identification des écarts éventuels avec le cahier des charges ;
- La proposition d'un plan d'actions pour atteindre les critères demandés ;
- L'appui au montage du dossier de demande d'attribution.

À l'issue de la visite, l'entreprise dispose d'une feuille de route claire pour finaliser sa démarche et présenter son dossier à l'instance d'attribution compétente.

Les critères étudiés :

L'accompagnement porte sur les principaux critères de la marque Imprim'Vert® :

- **La gestion conforme des déchets dangereux**

L'entreprise doit faire éliminer ses déchets par des filières adaptées et conserver les justificatifs nécessaires.

- **Le stockage sécurisé des liquides dangereux**

Les liquides neufs dangereux et les déchets liquides doivent être stockés de manière à éviter les risques pour les personnes et les risques de pollution accidentelle.

- **La non-utilisation de certains produits à risque**

L'entreprise doit vérifier les produits utilisés et écarter certains produits identifiés comme CMR.

- **La sensibilisation environnementale**

Le personnel doit être sensibilisé aux bonnes pratiques environnementales adaptées à l'activité de l'entreprise.

- **Le suivi des consommations énergétiques**

L'entreprise doit mettre en place un suivi régulier de ses consommations d'énergie.

Les visites de renouvellement

La CMA Bourgogne-Franche-Comté accompagne également les entreprises déjà titulaires de la marque Imprim'Vert® dans leurs démarches de renouvellement.

Les visites de renouvellement permettent de :

- Vérifier que les critères du cahier des charges sont toujours respectés ;
- Actualiser les justificatifs nécessaires ;
- Contrôler le suivi des déchets et des consommations énergétiques ;
- Identifier les éventuelles évolutions de l'activité ou des équipements ;
- Préparer la déclaration de renouvellement ;
- Accompagner l'entreprise avant le nouveau passage en comité lorsque celui-ci est nécessaire.

Cet accompagnement sécurise la continuité de la marque et permet à l'entreprise de maintenir une démarche environnementale active dans la durée.

Cet accompagnement est particulièrement adapté si votre entreprise :

- Exerce une activité d'impression, de reprographie ou d'arts graphiques ;
- Souhaite obtenir la marque Imprim'Vert® pour la première fois ;
- Doit préparer une visite de renouvellement ;
- Veut valoriser ses bonnes pratiques environnementales auprès de ses clients ;
- Souhaite répondre à des exigences de donneurs d'ordre ou de marchés ;
- Veut mieux organiser la gestion de ses déchets dangereux ;
- Souhaite sécuriser le stockage de ses produits et déchets liquides ;
- Veut structurer un suivi simple de ses consommations d'énergie.

Les + de cet accompagnement

Un accompagnement de proximité, réalisé par un conseiller connaissant les réalités des entreprises artisanales et les exigences du cahier des charges Imprim'Vert®.
La démarche ne se limite pas à une vérification administrative : elle permet de transformer les critères de la marque en actions concrètes, compréhensibles et applicables dans l'entreprise. Imprim'Vert® devient ainsi un outil de progrès environnemental, mais aussi un levier de valorisation commerciale auprès des clients, partenaires et donneurs d'ordre.

Tarif

Visite initiale d'accompagnement à l'obtention de la marque Imprim'Vert® :

Accompagnement adhésion Imprim'vert < 10 salariés 420€ TTC

Accompagnement adhésion Imprim'vert ≥ 10 salariés 840€ TTC

Visite de renouvellement Imprim'Vert® :

Renouvellement adhésion Imprim'vert < 10 salariés 210€ TTC

Renouvellement adhésion Imprim'vert ≥ 10 salariés 420€ TTC



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté

65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 30 06

N°SIRET : 130 026 073 00028

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 21 - CMA Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 25 - CMA Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 39 - CMA Dole : 2 Rue Louis de la Verne - 39100 DOLE
- 58 - CMA Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 71 - CMA Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex
- 89 - CMA Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 90 - CMA Trévenans : 40 Grande rue - 90400 TREVENANS
- 71 - Mâcon : 35 ter rue de l'Héritan - 71000 MACON
- 21 - Montbard : 14 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 21500 MONTBARD
- 25 - Pontarlier : 7 rue des Bernardines - 25300 PONTARLIER
- 39 - Saint-Claude : 1 Rue du Tomachon - 39200 SAINT-CLAUDE
- 39 - CMA Lons-le-Saunier : 17 Rue Jules Bury - 39000 LONS LE SAUNIER
- 70 - Lure : 6 rue victor Hugo - 70200 LURE
- 70 - CMA Vesoul : Espace de la Motte 5 RUE DU TALEROT 70000 VESOUL

Tarifs:

- Dirigeant - contact